

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 04 mars 2025</p> <p>Date de la convocation : 25 février 2025</p> <p>Date de publication : 06 mars 2025</p>	<p><u>DÉLIBÉRATION</u> <u>2025/04</u></p>
	<p><u>Département</u> <u>des YVELINES</u></p> <p><u>Arrondissement</u> <u>de RAMBOUILLET</u></p> <p><u>Canton</u> <u>de RAMBOUILLET</u></p> <p><u>Commune de</u> <u>SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</u></p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2025/04

OBJET : FINANCES - Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (20) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; M. Claude COTTIN ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Christophe TIERFOIN ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Véronique ERAPA ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (6) :

Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK a donné pouvoir à M. Didier TRONEL
M. Zinaha RANDRIANARIVO a donné pouvoir à Mme Chantal WENDLINGER
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
Mme Chantal GOUX-ROBIN a donné pouvoir à Mme Joëlle JEGAT
M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS

ÉTAIENT ABSENTS (2) :

M. Joseph DEROFF ; M. Alexis POURKARTE

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

DCM 2025/04 - FINANCES - Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La CLECT s'est réunie le 20 janvier 2025 pour les sujets suivants :

- Approbation de la note de synthèse relative aux « Transcoms » transférées par les Communes d'Ablis, Boinville-le-Gaillard, Bonnelles, Bullion, Gazeran, Longvilliers, Prunay-en-Yvelines, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines et Sainte-Mesme
- Attributions de compensation définitives 2024 et attributions de compensation provisoires 2025.

La Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines n'est pas concernée par ce transfert de voirie et les montants définitifs 2024 et provisoires 2025 restent inchangés (depuis 2022) pour un montant d'attribution annuelle de 1 069 313 €.

La Commune doit approuver le rapport de la CLECT conformément.

Le Conseil Municipal est invité bien vouloir en délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L. 5216-5 ;

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération n° CC2502FI01 du Conseil Communautaire du 03 février 2025 de Rambouillet Territoires, relative à la Présentation du rapport de la CLECT ;

VU le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 20 janvier 2025,

CONSIDÉRANT l'absence de nouveau transfert concernant la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines ;

CONSIDÉRANT, en conséquence, une proposition de maintien de l'attribution à 1 069 313 € en 2024 et 2025 ;

VU la présentation en Commission des Finances du 18 février 2025,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Didier TRONEL, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par :

- **18 voix POUR**
- **08 ABSTENTIONS** : *M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; Sylvain GUIGNARD*

APPROUVE le rapport de la CLECT du 20 janvier 2025 ;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance



Chantal WENDLINGER

Le Maire,



Joëlle JEGAT

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*